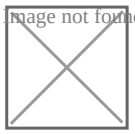

Delai de retractation dépassé

Par **Thiersait**, le **04/04/2019** à **18:00**

Bonjour suite à un demarchage a domicile pour une installation de pompe a chaleur.on a monte un dossier qui devait être transmit dans l attente d une réponse favorable de notre éligibilité pour bénéficier des aides de l etat. Ce n était pas un engagement comme l à bien spécifié le vendeur face à mon épouse et moi. Sans compter qu' un technicien devait venir faire des relevés pour voir si l installation était possible. Contrat souscrit le 18 mars .reponse soit disant favorable téléphoné le 3 avril. Pas convaincus après renseignements pris j ai voulu me rétracter mais j ai dépassé le delai de 2 jours et la société direct habitat me réclame 30% d indemnité . Quels sont mes recours . J ajoute qu' on ne nous a pas informé du delai de retractation et qu' au départ le démarcheur nous a certifié que nous n étions engagés en rien.merci d avance de votre réponse

Par **Visiteur**, le **04/04/2019** à **18:49**

Bonjour
Ces travaux sont ils liés à un crédit ?

"Sans compter qu' un technicien devait venir faire des relevés pour voir si l installation était possible".
C'est là dessus qu'il faut aussi jouer, voyez rapidement un avocat, ou peut-être avez vous un assurance juridique ?

Par **Thiersait**, le **04/04/2019** à **19:25**

Merci pour ta réponse . Ce que j aimerais savoir(et je ne trouve de réponse nulle part) comment sont définies les pénalités de retard par rapport au delai de retractation .y a t il une loi qui défini cette somme (ici en l occurrence 30% sur la somme de 20000euros pour la pompe a chaleur basse temperature et 4000 euros pour le ballon thermodynamique de 200 litres mon épouse et moi on a l impression d être les pigeons de l année

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés